

---

# Appel à projets en animation !

---



**Une collection de courts métrages  
animés qui vous donnent envie de lire**

—  
**Saison 2 :**  
**Août 2024 - Février 2025**

—  
**11 films x 2'00**

---

# Première Page, une collection de films d'animation pour donner envie de lire

---

La société coopérative d'intérêt collectif SCALAÉ Productions, en association avec France télévisions, produit la saison 2 de Première Page, collection de courts métrages d'animation dont l'ambition est de mettre en lumière les talents de la nouvelle garde de l'animation française tout en rendant hommage à la littérature francophone.

Dans le cadre de « Première Page », onze jeunes réalisateur·rices diplômé·es d'écoles d'animation françaises vont proposer une interprétation animée de la première page d'un livre de leur choix.

Les candidat·es doivent choisir un livre qu'ils ou elles ont envie de partager, de faire connaître, ou de faire découvrir différemment. Un livre de jeunesse, de chevet, une lecture récente... dans tous les cas, une lecture qui vous a marquée. Pas de thématique ou genre imposé donc, mais l'ouvrage choisi devra être libre de droits.

Cette collection de 11 films offre la possibilité à de jeunes réalisatrices et réalisateurs de faire vivre leurs univers et leurs regards d'artistes dans un programme de qualité diffusé sur France télévisions auprès d'une large audience.

Les candidat·es doivent être récemment diplômé·es d'une école ou d'une formation en animation (appartenant au RECA - Réseau des Écoles de Cinéma d'Animation ou non), des promotions 2023 ou 2024 uniquement.

Le dispositif « Première Page » permet à onze réalisateurs et réalisatrices de réaliser, dès la fin de leurs études, un premier film dans des conditions professionnelles, soit un planning de production à respecter dans un budget global défini.

Le format et le public sont également définis : environ 2 minutes (hors générique) pour tous les publics.

Les réalisateurs et réalisatrices sélectionné·es, à l'issue d'un jury et d'un entretien, verront leur projet produit par la société SCALAÉ Productions entre le mois d'août 2024 et le mois de février 2025, pour une diffusion sur France télévisions. Les films seront réalisés en autonomie par les réalisateurs et réalisatrices. Chacun·e travaillera dans le cadre d'un contrat de travail et d'une rémunération professionnelle.

Les candidat·es peuvent prendre connaissance des livres qui ont été adaptés dans le cadre de la saison 1 de Première Page sur le site internet de SCALAÉ Productions.

---

# Les modalités de l'appel à projets

---

- Les ouvrages choisis devront être de **langue française**.

Les auteurs et autrices pourront être français-es ou d'une autre nationalité tant que le livre est écrit en français dans sa langue originale (la traduction française d'un livre anglais, par exemple, ne sera pas admise).

- Les ouvrages choisis devront appartenir au **domaine public**.

Les œuvres tombent dans le domaine public en France 70 ans après le décès des auteurs et autrices. Pour cet appel à projets, cela correspond aux auteurs et autrices décédés-es avant le 1er janvier 1954.

N.B. : vous trouverez un large choix de textes et d'auteurs et autrices sur Gallica.

Nous attirons cependant votre attention sur la disponibilité des livres que vous choisirez. La collection ayant pour objectif la mise en avant de la littérature francophone, il est important de pouvoir se procurer les ouvrages facilement.

- Vous pouvez choisir tout extrait d'œuvre littéraire de fiction : roman, nouvelles, poésie, pièce de théâtre (hors didascalies). Cela exclut les autres types d'ouvrages tels que les essais, manuels, dictionnaires...

- La première page du livre s'entend comme l'incipit soit les **premiers mots, premières lignes ou premiers paragraphes** de l'œuvre (hors prologue, dédicace et citation).

- La lecture du passage choisi, qui commence au premier mot de l'ouvrage et s'arrête où vous le souhaitez (même au-delà de la toute première page), dans son intégralité (sans coupe) sera intégrée au film.

Attention, la lecture du texte devra tenir dans les 2 minutes du film.

Aucun autre texte ou dialogue ne pourront être intégrés au film.

- **L'adaptation est libre**. Il n'y a aucune obligation de coller au texte d'origine, toutefois la bonne connaissance de l'œuvre, des intentions de l'auteur-riche original-e du texte choisi et du contexte de l'époque sera appréciée par le jury.

Il est ainsi vivement recommandé d'avoir lu le livre qui vous accompagnera pendant plus de 6 mois si votre projet est retenu. L'objectif est de donner envie de lire le livre que vous aurez choisi.

- Les courts métrages pourront être réalisés dans la **technique de votre choix** (2D, 3D, volume, traditionnel, hybride...).

Attention, la faisabilité de la technique choisie - **en autonomie** et dans le temps de la production – sera un des critères de sélection.

N.B. : le matériel de fabrication (stop motion, peinture, etc) sera pris en charge dans le budget de la production.

- Les films seront réalisés en autonomie par les réalisateurs et réalisatrices de la phase d'écriture au compositing, étant toutefois entendu que la participation à la résidence de développement à l'Abbaye royale de Fontevraud ainsi que la signature et le respect des contrats de travail et de cession sont des conditions essentielles dans le cadre du présent appel à projet.

- Les films réalisés devront s'adresser à **tous les publics** (enfants, adultes). Les films doivent pouvoir être vus par le plus grand nombre.

- Les candidatures en duo ne sont pas acceptées.

---

# Calendrier

---

## Calendrier du processus de sélection

- Lancement de l'appel à projet : **14 février 2024**
- Visioconférence d'informations : **26 février 2024 à 11h00**  
Réunion accessible à ce lien :  
<https://us06web.zoom.us/j/85057397717?pwd=k6QVaDzWFzp8KMJsa2qYDZ6a5uxHxZ.1>
- Date limite de l'envoi des dossiers : **avant le 22 mars 2024 (23h59)**
- Annonce des 25 projets présélectionnés par SCALAÉ productions et France télévisions **au plus tard le 22 avril 2024**
- Rencontre individuelle avec le jury : **les 29 et 30 avril 2024**  
Le jury est composé de :
  - 2 représentant-es de SCALAÉ Productions
  - 2 représentant-es de France télévisions
  - 2 personnalités du monde littéraire et artistique
- Annonce de la sélection finale des 11 projets : **6 mai 2024**

## Planning de la production

- **29 juillet 2024 – 23 août 2024 : résidence de développement à l'Abbaye royale de Fontevraud, en partenariat avec NEF Animation.**

N.B. : votre présence pour la durée complète de la résidence d'écriture à Fontevraud est nécessaire.

La résidence permet aux réalisateur-rices lauréat-es de bénéficier d'un cadre de création favorisant l'inspiration, la concentration et l'émulation collective pour les premières étapes d'écriture et développement des films de la collection.

L'objectif de la résidence est d'aboutir à une version finalisée du scénario de chaque film et à une première version de l'animatique, deux étapes qui sont validées par la production et le diffuseur.

La résidence sera accompagnée par la productrice de la collection, le-la superviseur-e artistique et technique, un-e consultant-e littéraire et Xavier Kawa-Topor, président de SCALAÉ productions et délégué général de La Nef Animation.

Le transport en début et fin de résidence (par train en priorité), l'hébergement et la restauration pendant toute la durée de la résidence seront pris en charge.

- **Septembre 2024 - février 2025 (5 mois) : fabrication et post-production (lieu à confirmer).**

---

# Le dossier de candidature

---

Le dossier sera rédigé en langue française et doit obligatoirement comporter :

**1/ Une page de garde avec :**

- ° nom et prénom(s)
- ° nom de l'école et date du diplôme (2023 ou 2024)
- ° email et numéro de téléphone portable
- ° titre du livre choisi
- ° technique d'animation choisie

**2/ Le texte choisi (sans coupe) extrait de la première page d'une œuvre littéraire de fiction.**

**3/ Une note d'intention de 2000 signes maximum** (en comptant les espaces)

explicitant les raisons du choix du livre et les intentions artistiques. Dans ce texte, le ou la réalisateur-riche défendra l'inventivité de sa vision et la créativité de sa démarche.

**4/ Un synopsis de 1500 signes maximum** (en comptant les espaces)

précisant la trame narrative qui permettra la transposition du texte à l'image. Il est rappelé que la transposition du texte, si elle doit être évocatrice, n'a pas vocation à être littérale.

**5/ Des premières pistes graphiques :**

tout élément graphique aidant à préciser l'expression visuelle choisie pour le projet (croquis, volumes, maquettes, storyboard...).

**6/ Une note d'intention sonore et musicale** (une page maximum)

décrivant l'ambiance sonore du court métrage et la façon dont la voix, la musique et le bruitage seront utilisés.

**7/ Une note d'intention technique**

sur le procédé d'animation utilisé (2D, 3D, volume, hybride...), les logiciels envisagés et les raisons de ce choix.

Les candidats et candidates devront préciser leur niveau et leurs compétences techniques afin que le jury évalue la capacité à fabriquer le film en autonomie.

**8/ Un CV détaillé**

comportant le parcours de formation, les précédents films réalisés (avec liens de visionnage actifs), les coordonnées complètes.

**9/ Les réalisations précédentes :**

liens sur les films réalisés à l'école, portfolio des réalisations, illustrations, recherches de l'artiste sur d'autres projets...

**10/ Un scan du diplôme** de fin d'études pour celles et ceux étant sorti-es durant les promos 2023.

N.B. : Les promos 2024 devront envoyer leur scan après obtention du document.

---

# Envoi du dossier de candidature

---

- Le dossier devra être envoyé en 1 seul PDF de 15 Mo max.

**Attention : Le dossier doit être envoyé en un seul PDF comprenant les différents liens vers les films et autres réalisations éventuelles.**

**Aucun autre document en PJ du mail ne sera pris en compte.**

- Il sera nommé comme suit : **NOM-DU-CANDIDAT\_Prénom-du-candidat\_ECOLE.pdf**

- La candidature devra être envoyée **avant le 22 mars 2024 (23h59)** par email à [contact@scalaeproductions.fr](mailto:contact@scalaeproductions.fr)

Un accusé de réception sera envoyé pour chaque dossier reçu, sous un délai de 3 à 5 jours. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception, merci de revenir vers nous.



Créée à l'initiative de NEF Animation, SCALAE Productions est une société coopérative d'intérêt collectif basée à Angers, dans la région des Pays de la Loire.

Du latin « scala », « échelle », elle se veut un outil au service des jeunes talents de l'animation, avec pour ambition de les aider à faire leurs premiers pas sur la voie professionnelle.

Pour ce faire, elle réunit différentes compétences techniques et créatives pour leur permettre de réaliser leurs premiers films en tant qu'autrices et auteurs, notamment dans le cadre d'appels à projets, et à favoriser la rencontre des publics avec leurs œuvres.

[www.scalaeproductions.fr](http://www.scalaeproductions.fr)